

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 septembre 2014 à 20 heures 30**

Etaient présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-JOLY-LAKRICHI-VIALATTE-VIRGILI-MM. :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes MARTY et PETIOT- M. BENAZECH-

Secrétaire de séance : Mme JOLY Myriam.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision Modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Aménagt cœur de Lafontasse Espace sportif et polyvalent	2315-258	3 500 €	2313-245	3 500 €

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe en poste d'adjoints techniques 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2015.

Contrat Enfance et Jeunesse

Afin de poursuivre l'action engagée en faveur de la petite enfance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer le Contrat Enfance Jeunesse « Sidobre-Val d'Agoût » pour l'exercice 2014, sollicite auprès de la CAF le renouvellement de ce contrat pour une durée de 4 ans (2014-2017) et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Renouvellement convention Fédération des Œuvres Laïques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la FOL pour la période du 30 juin 2014 au 30 juin 2017 afin que les enfants de la crèche « Les Petits Troubadours » continuent à bénéficier de spectacles à tarifs préférentiels.

Modification bail Association « Artisans Créateurs Tarnais

Afin d'aider cette association qui connaît des difficultés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter le loyer du local occupé par l'association à 150 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2014.

Location local commercial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner à bail à Monsieur GASC Kévin le local situé dans l'ancienne papeterie des Salvages, à compter du 1^{er} novembre 2014 moyennant un loyer mensuel de 150 €.

Mise à disposition Temple des Salvages

Suite à la demande formulée par Monsieur BOTTI qui souhaite organiser des activités musicales et notamment dans le cadre des activités périscolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement à sa disposition la salle du Temple des Salvages les mercredis de 14 h à 22 h pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015.

Demande de subventions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour financer les travaux de réouverture d'une baie et la pose d'un vitrail dans le bureau de Monsieur le Maire dont le montant HT est estimé à 7 132 €.

Il sollicite également une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur du village de Lafontasse qui sont estimés à 842 600 € HT.

Acceptation de participations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de réaliser des travaux de goudronnage en limite de propriétés de particuliers ainsi que des travaux de prolongement de fossé et accepte les propositions de ces derniers pour participer à ces travaux.

Admission en non-valeur

Considérant que Madame le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer des frais de factures d'eau pour un montant total de 788,96 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces sommes en non-valeur.

Maîtrise d'œuvre, Aménagement cœur du village de Lafontasse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation, à attribuer la Maîtrise d'œuvre au candidat ayant proposé la meilleure offre et à signer le marché correspondant.

Acquisition terrain aux Salvages

En prévision de l'élargissement du chemin qui part de la rue de la Guipalle vers le nouveau lotissement de la Plano, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain nécessaire appartenant à Mr et Mme Quéré pour la somme de 1 600 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant dont les frais seront supportés par la Commune.

Taxe d'Aménagement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 4 % pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.
